

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION SUR LA ROUTE DES GROTTES DE
BÉTHARRAM POUR EFFECTUER DES TRAVAUX
D'ÉLAGAGE**

Le Maire de la commune de SAINT-PE DE BIGORRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu la demande de la société LAVEDAN ESPACES VERTS représentée par Monsieur Sylvain BRAC, en date du 1^{er} octobre 2026.

ARRETE:

Article 1- La société LAVEDAN ESPACES VERTS effectuera des travaux d'élagage route des Grottes de Bétharram, sur la zone délimitée sur la carte jointe au présent arrêté (zone en jaune), le mercredi 7 octobre de 8h30 à 18h.

Article 2- Dans le cadre de ces travaux, La société LAVEDAN ESPACES VERTS occupera le domaine public pour permettre la sécurisation du chantier d'élagage.

Article 3- Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules sera autorisée sur la zone. Les deux voies de circulation seront maintenues et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 4- Le stationnement sera interdit pour les véhicules sur toute la zone des travaux.

Article 5- La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les services techniques municipaux.

Article 6- Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 8 - Ampliation du présent arrêté, affiché dans la commune de SAINT-PE DE BIGORRE sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'ARGELES-GAZOST,

Fait à Saint-Pé-de-Bigorre, le 5 octobre 2026.

Le Maire,
Jean-Claude BEAUQUESTE



